

BILAN

Toutes les compétences disciplinaires font l'objet d'évaluation

À l'éducation préscolaire, le libellé des compétences non-disciplinaires n'apparaît pas dans le bulletin, ni dans le bilan des apprentissages.

PRÉSCOLAIRE	
A	Développe très bien la compétence
B	Développe bien la compétence
C	Développe la compétence
D	Développe la compétence avec une aide constante
E	Éprouve des difficultés dans le développement

PRIMAIRE	
100 %	
95 %	Développe très bien la compétence
90 %	
85 %	
80 %	Développe bien la compétence
75 %	
70 %	Développe partiellement la compétence
65 %	
60 %	Développe minimalement la compétence (seuil de réussite)
55 %	Éprouve des difficultés dans le développement de la compétence
50 %	
45 %	Éprouve de grandes difficultés dans le développement de la compétence
40 %	
35 %	Éprouve de très grandes difficultés dans le développement de la compétence
30 %	

BULLETIN

Équipe-niveau

Dès septembre, l'équipe-niveau précise ou élabore :

- La planification annuelle en intégrant les SAÉ
- Ses intentions pédagogiques
- Les critères d'évaluation des compétences ciblées par niveau
- Les outils d'évaluation utilisés par niveau (ex. : grilles communes d'évaluation)

Bien que l'évaluation soit une responsabilité partagée, le jugement final est la responsabilité de l'enseignant et est basé sur le jugement professionnel de ce dernier.

Une fois par étape, minimalement, l'équipe-niveau assure le suivi de la planification.

L'équipe-niveau s'entend sur :

- L'interprétation des critères d'évaluation
- Les attentes de fin de cycle (précisions sur les indices observables, manifestations, barèmes, seuils de réussite)

Précisions

Le jugement de fin de cycle se fait à l'aide des mêmes références pour tous les élèves en conformité avec les règles de passage d'un cycle à l'autre

À la fin du cycle, l'enseignant utilise les mêmes référentiels pour les élèves au régulier avec un bulletin standard

À chaque étape, des activités pédagogiques différenciées sont posées pour soutenir et enrichir la progression de l'élève dans ses apprentissages (ex. : décroisement, ateliers, groupes de besoin, groupes d'enrichissement, ...)

« L'élève doit toujours savoir sur quoi il est évalué. »



AIDE-MÉMOIRE

2019-2020

Extrait des normes et modalités d'évaluation

2019-2020

Pour accéder au cycle supérieur, l'élève doit obligatoirement réussir les compétences en mathématique, lecture et écriture. Dans tous les cas où le prolongement de cycle (et de niveau) est considéré, la situation est analysée par l'équipe-école et la direction. La décision finale est prise par la direction dans le meilleur intérêt de l'élève en tenant compte de son âge, de sa maturité, de son développement, de ses difficultés, etc.

Documents importants:

- Le programme de formation
- La progression des apprentissages
- Les critères d'évaluation
- Les attentes de fin de cycle
- Les savoirs essentiels
- Le projet éducatif
- Le plan de réussite
- Les grilles communes d'évaluation élaborées en équipe niveau
- Les cadres d'évaluation

SUIVIS

Les moyens de communication autres que les bulletins, le bilan et la communication écrite du mois d'octobre, peuvent être variés.

L'enseignant doit garder et consigner des traces de ses différentes communications (Annexe 1/Feuille Suivis*)

COMMUNICATIONS

En septembre, décembre, janvier, mars, avril et mai une communication est acheminée aux parents des élèves à risque ou en difficulté ou ceux dont le comportement n'est pas conforme au code de vie. (Annexe2/Formulaire de communication*)

BULLETIN

Les enseignants se réfèrent à la planification annuelle (par niveau) pour la répartition de l'évaluation des compétences disciplinaires selon les étapes.

communica- tions	Communication écrite	1 ^{re} étape Bulletin	2 ^e étape Bulletin	3 ^e étape Bulletin
Durée de l'étape		28 août au 8 novembre	11 novembre au 14 février	17 février au 22 juin
Date de remise du bulletin	11 octobre	20 novembre	26 février	1 ^{re} semaine de juillet

L'enseignant indique au moins une force et un défi et/ou inscrit un commentaire pour chaque élève à l'étape 2.

Les spécialistes indiquent au moins une force et un défi ou inscrivent un commentaire pour chaque élève en difficulté dans leur matière aux étapes 2 et 3.

La compétence non-disciplinaire ciblée par les membres de l'équipe-cycle fait l'objet d'une appréciation dans le bulletin au moins une fois par année.

Pour le 1er cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignant(e)s à l'étape 1.

Pour le 2e cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignants à la 3e étape pour les élèves de la 3e année et à la 1e étape pour les élèves de la 4e année.

Pour le 3e cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignant(e)s à la 1er étape.

Pour les classes d'accueil, la compétence non-disciplinaire savoir communiquer sera évaluée par les enseignant(e)s à la 3e étape.

Pour chaque bulletin, l'enseignant utilise les notes ciblées.

L'enseignant du préscolaire, aux bulletins 1 et 2, pose un jugement sur l'état de développement des compétences. Au bulletin 3, l'enseignant pose un jugement sur le niveau de développement atteint.

BARÈME D'ÉVALUATION AU BULLETIN

PRÉSCOLAIRE	
A	Développe très bien la compétence
B	Développe bien la compétence
C	Développe la compétence
D	Développe la compétence avec une aide constante
E	Éprouve des difficultés dans le développement

PRIMAIRE	
100 %	
95 %	Développe très bien la compétence
90 %	
85 %	
80 %	Développe bien la compétence
75 %	
70 %	Développe partiellement la compétence
65 %	
60 %	Développe minimalement la compétence (seuil de réussite)
55 %	Éprouve des difficultés dans le développement de la compé- tence
50 %	
45 %	Éprouve de grandes difficultés dans le développement de la compétence
40 %	
35 %	Éprouve de très grandes difficultés dans le développement de la compétence
30 %	